



Et les poubelles marron et bordeaux...



Les Ordures Ménagères Résiduelles
Dans le bac marron compartiment « Autres déchets »
ou dans le bac bordeaux.

Voilà un sujet qui sent la rose, la poubelle du «tout venant», des «ordures», des «détritus», des «cochonneries» et autres sobriquets poétiques. Cette poubelle « autres déchets » n'est pas un puits sans fond magique où tout disparaît, bien au contraire. Suivez-nous donc sur le chemin glissant des Ordures Ménagères Résiduelles...

Consigne :

Tous les déchets courants des ménages, non toxiques et ne présentant pas de danger pour les installations, l'environnement et le personnel lors de la collecte ou du traitement.

Remarque :

Obligatoirement en sac. Le vrac est interdit.
(Règlement sanitaire départemental)

Pourquoi ?

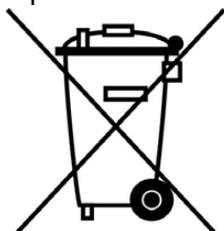
Concernant la collecte, pour des raisons de sécurité évidentes.

Concernant le traitement aussi car sur notre territoire, les ordures ménagères résiduelles sont incinérées à Vaux-le-Pénil. Bien que les fumées et les cendres soient traitées et contrôlées, il faut tout de même faire attention à ce que l'on brûle ! Ce flux de déchets, comparé aux emballages recyclables, au verre ou aux végétaux, est le plus problématique car le plus lourd à gérer techniquement et le plus coûteux. C'est pourquoi le SMICTOM s'est inscrit dans un Programme Local de Prévention des déchets afin de faire diminuer les tonnages collectés. Pour être à la pointe de la prévention, lisez les lettres *Il était une fois le SMICTOM...*



Valable tout le temps :

Ce pictogramme vous prévient de ne pas jeter l'objet dans vos poubelles !



Pour vous abonner à cette lettre, envoyez simplement « je souhaite m'abonner à la lettre du SMICTOM » avec votre nom, prénom et adresse mail à smictom2@wanadoo.fr



Concernant les déchets toxiques qui ne vont pas dans la poubelle, des solutions existent. Rendez-vous sur notre site internet pour plus de détails.

www.smictom-regionfontainebleau.fr

Les médicaments, non utilisés, périmés ou non, sont à rapporter dans les pharmacies.

Les Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI) perforants des patients en auto-traitement sont à déposer dans des boîtes spéciales délivrées par les pharmacies.

Les Déchets Diffus Spécifiques sont principalement issus des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage des particuliers. Ils sont à déposer en déchèterie.

Les lampes avec le symbole de la poubelle barrée sont à retourner chez les commerçants revendeurs.

Toutes les piles et batteries sont à déposer dans les bornes de collecte des mairies, établissements scolaires et chez les commerçants revendeurs.

Les petits équipements électriques et électroniques sont à rapporter en magasin en priorité. Pour **les moyens et les gros équipements électriques et électroniques**, vous pouvez redonner l'ancien au moment de l'achat d'un nouveau, le commerçant n'a pas le droit de vous le refuser (Décret de 2005, Règle du 1 pour 1). Dans un autre cas, ces déchets vont à la déchèterie.

Concernant **les déchets radioactifs** que vous pouvez posséder, l'Andra les prend en charge gratuitement, suivant leurs conditions.

Les textiles qui ne sont pas des déchets toxiques, sont à déposer dans les bornes textiles pour leur donner une seconde vie.

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous contacter :

SMICTOM de la Région de Fontainebleau,
BP 04, Veneux-Les-Sablons
www.smictom-regionfontainebleau.fr
ou

N° Vert 0 800 133 895

GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Dans le bac marron,
compartiment «végétaux»

Les végétaux

Consigne :

Uniquement les végétaux du jardin et uniquement dans le compartiment végétaux du bac marron.

Remarque :

Ils ne doivent pas être tassés et ils ne doivent pas dépasser du bac.

Pourquoi ?

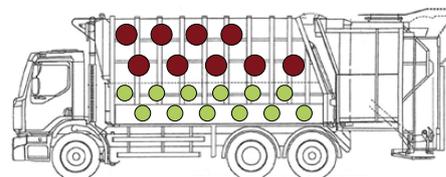
Pour toutes les autres options d'élimination des végétaux qui vous sont proposées sur le territoire du SMICTOM, vous pouvez vous référer à la lettre N°27 (*Il était une fois le SMICTOM... et la prévention des déchets verts*). Nous y parlons entre autre du compostage et du service **ALLO DÉCHETS** qui développe l'insertion sur notre territoire (plus de renseignement au 01 64 23 35 54).

Le respect de la cloison

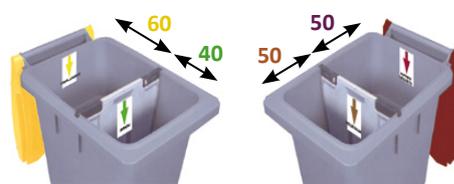
- Sur toutes nos poubelles 180 et 260 litres à couvercle marron et jaune, il y a une cloison de séparation. Merci de la respecter, cela est très important pour nos camions qui sont eux aussi compartimentés.

L'univers du bi-compartiment :

Le camion



Les poubelles



La jaune

La marron

